

GUIDE DE LECTURE
VAE BEES1
VOILE

CONSIGNES DE LECTURE

Ce tableau comporte de gauche à droite 4 colonnes:

- Colonne activités: **il s'agit des activités professionnelles de référence que l'animateur concerné réalise, et pour lesquelles il développe des compétences certifiées par la réussite à l'épreuve concernée. Pour la clarté de l'élaboration, les activités s'énoncent à l'aide d'un verbe d'action et de compléments.
Exemple : « initier au trampoline tous publics ».**
- Colonne tâches: **les tâches sont des sous- éléments concrets de l'activité professionnelle.
Exemple: Pour l'activité « initier au trampoline tous publics », une des tâches : « s'informer sur les publics et leurs caractéristiques ».**
- Colonne compétences: **les compétences citées ici sont celles qui sont actées par l'épreuve concernée.
En conséquence, la validation de l'épreuve implique que le candidat doit être capable de les réaliser de manière permanente au niveau décrit.**
- Colonne observations / commentaires: **elle indique pour mémoire des références pouvant être utiles au jury ou des précisions quant aux compétences attendues du professionnel.**

Conformément aux dispositions du décret n° 2004-893 du 27 août pris pour application de l'article L.212-1 et suivants du code du sport, le candidat à la validation des acquis de l'expérience doit, dans tous les cas, satisfaire aux exigences techniques préalables à l'entrée dans la formation ou à l'inscription à l'examen du diplôme visé.

Le candidat à l'obtention du BEES 1^{er} degré option voile, par la validation des acquis de l'expérience, doit satisfaire aux exigences techniques préalables - définies dans **l'arrêté du 26 décembre 1996 modifié par l'arrêté du 10 décembre 2004** - constituées par :

- le permis nécessaire pour la conduite des bateaux à moteur en mer conforme à la réglementation en vigueur ;
- l'attestation établie et signée par un titulaire du titre de maître nageur sauveteur certifiant l'aptitude du candidat à effectuer, sans limite de temps, un parcours de 100 mètres nage libre départ plongé.

Le candidat à l'obtention du BEES 1^{er} degré option voile, par la validation des acquis de l'expérience, doit également satisfaire à une mise en situation professionnelle - définie dans **l'arrêté du 26 décembre 1996 modifié par l'arrêté du 10 décembre 2004** qui comprend :

- une mise en situation pratique définie en annexe V de l'arrêté du 10 décembre 2004 ;
- et un entretien défini en annexe V de l'arrêté du 10 décembre 2004.

Ces deux évaluations, dont la réussite permet de valider **l'épreuve technique** de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option voile - tel que précisé dans **l'arrêté du 26 décembre 1996**, sont décrites au sein de cette épreuve.

EPREUVE GENERALE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
DIRIGER LA STRUCTURE.	Participer à la gestion de la structure.	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser des outils simples de gestion comptable.- Utiliser l'informatique, traitement de texte et tableur.	
	Préparer tous documents de communication interne ou externe.	<ul style="list-style-type: none">- Elaborer les documents de communication interne ou externe.- Mettre en forme les documents de communication interne ou externe.	
	Mettre en œuvre les décisions du C.A.	<ul style="list-style-type: none">- Expliciter le cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement associatif.- Adapter les actions au contexte local, institutionnel et relationnel.- Elaborer des propositions d'orientations.	

	Encadrer et coordonner le personnel (éducateurs, personnels techniques).	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les techniques de management. - Coordonner une équipe. - Définir des objectifs, fonctions, postes, et rôles, par rapport à un projet explicité. - Repérer les risques liés à la pratique de la voile sur les différents supports. - Mettre en place un dispositif de prévention des risques. 	
	Développer les relations extérieures.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les institutions. - Maîtriser l'organisation administrative, juridique, partenariale. 	
DEVELOPPER LES ACTIVITES DE LA STRUCTURE.	Mettre en place des projets de développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des projets de développement. - Coordonner les intervenants. - Développer des partenariats. - Comprendre le contexte local. - Utiliser le contexte local. - Communiquer autour des projets. - Formaliser ses actions de développement. 	

	Faire des propositions de projets de développement de la structure (matériel, accueil, activités annexes, partenariat local, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire le cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement associatif, sportif et professionnel. - Mettre en oeuvre un projet. - Expliciter l'environnement social et économique de la pratique de la voile. - Utiliser ces connaissances dans sa pratique professionnelle. - Utiliser les outils informatiques, les applications traitement de texte et tableur. - Formaliser des documents. 	
ORGANISER DES MANIFESTATIONS	Mettre en place des manifestations sportives.	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des projets. - Expliciter la réglementation. - Coordonner les actions et les moyens mis en oeuvre. - Communiquer. - Vérifier la bonne connaissance et compréhension des consignes et de l'organisation. 	
	Mettre en place des activités annexes et manifestations (accueil de public, compétitions, rencontres inter-activités, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter l'environnement institutionnel et réglementaire. 	

<p>ENCADRER ET ENSEIGNER LA VOILE A DES PUBLICS DIFFERENTS (scolaires, adultes, débutants, perfectionnement, handicapés, etc.).</p>	<p>Définir les critères de navigation.</p> <p>Intervenir en sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'environnement local, météo et courants. - Appliquer les règles de sécurité ; 	
	<p>Mettre en place des séances d'enseignement ou d'encadrement de la voile (équipe de moniteurs ou organisation matérielle, pédagogique, individuelle).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les règles de sécurité. - Enseigner les règles de sécurité. - Intervenir efficacement dans les situations aléatoires et face à des évènements imprévus. - Evaluer le degré et le type de motivation des élèves pour adapter sa pédagogie. - Repérer les risques liés à la pratique de la voile sur les différents supports. - Mise en place un dispositif de prévention des risques (dispositif de sécurité et d'intervention). - Adapter la pratique, la zone de navigation et le dispositif de surveillance et d'intervention aux risques liés aux conditions météorologiques. - Adapter son enseignement à un public et à un environnement. 	

	Encadrer en navigation.	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer l'environnement local, la météo et les courants. - Recenser les conditions, les difficultés et les risques potentiels d'une navigation. - Apprécier les conditions, les difficultés et les risques potentiels d'une navigation. - Définir la zone de navigation. 	
ENTRAINER UNE EQUIPE DE COMPETITEURS.	<p>Conseiller une équipe de compétiteurs.</p> <p>Perfectionner une équipe de compétiteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une trajectoire de régate. - Accéder aux sources d'informations météorologiques, de courants. - Interpréter les d'informations météorologiques, de courants. - Adapter une trajectoire aux contraintes météorologiques et topographiques lors d'une régate. - Présenter les techniques d'amélioration de performance, (préparation physique, matérielle, réglages, tactique et stratégie). - Expliciter les notions élémentaires d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme influençant le fonctionnement des bateaux à voile (dériveurs, planche à voile, habitable). - Définir des objectifs individualisés. - Encadrer les pratiquants. 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Motiver les pratiquants. - Expliquer les techniques de navigation. - Utiliser les outils d'information. 	
GERER L'ENTRETIEN DU MATERIEL, ET LES RELATIONS AVEC L'EQUIPE D'ENTRETIEN.	Vérifier l'entretien du matériel (divers types de matériel nautique). Entretien le matériel.	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire le matériel nautique et ses caractéristiques techniques. - Assurer l'entretien courant . - Vérifier l'état et la fiabilité du matériel de navigation, de surveillance et d'intervention. - Maîtriser la maintenance courante d'une flotte de différentes unités (mécanique, voilerie, matériaux composites ou bois). - Expliciter les matériaux composites. 	
	Adapter le support à l'équipage et aux conditions de navigation.	<ul style="list-style-type: none"> - Accéder aux sources d'informations météorologiques, de courants, et les interpréter. - Décrire les notions élémentaires d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme influençant le fonctionnement des bateaux à voile (dériveurs, planche à voile, habitable). 	

EPREUVE PEDAGOGIQUE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p>ENCADRER ET ENSEIGNER LA VOILE A DES PUBLICS DIFFERENTS (scolaires, adultes, débutants, perfectionnement, handicapés, etc.).</p>	<p>Mettre en place des séances d'enseignement ou d'encadrement de la voile (équipe de moniteurs ou organisation matérielle, pédagogique, individuelle).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier les conditions, les difficultés et les risques potentiels d'une navigation. - Evaluer le degré et le type de motivation des élèves pour adapter sa pédagogie. - Identifier le typologie des publics. - Evaluer le niveau du public. - Déterminer les objectifs de progression du groupe. 	
	<p>Participer au travail d'une équipe pédagogique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'insérer dans un groupe de travail. - S'adapter à un groupe de travail. 	

EPREUVE TECHNIQUE

Pour valider l'**épreuve technique** de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option voile, tel que précisé dans l'**arrêté du 26 décembre 1996, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience** le candidat doit satisfaire à la mise en situation professionnelle qui comprend :

1. Une mise en situation pratique

Le candidat est évalué en situation pratique sur deux supports de navigation.

a) Sur un habitacle ou un bateau collectif lesté :

Il satisfait à une épreuve en solitaire de manœuvre d'homme à la mer (l'homme à la mer est figuré par un flotteur relié à un poids d'environ 20 kilogrammes par un bout dont la longueur n'excède pas 1 mètre) et à une prise de ris.

Le candidat est évalué sur la durée de récupération, la trajectoire choisie et l'aptitude à manœuvrer en solitaire en toute sécurité ;

b) Sur un dériveur double ou un catamaran de sport :

Il satisfait à une épreuve en solitaire de manœuvre d'homme à la mer après une courte remontée au vent incluant des virements de bord et des empannages (l'homme à la mer est figuré par un flotteur relié à un poids d'environ 20 kilogrammes par un bout dont la longueur n'excède pas 1 mètre) ainsi qu'à une manœuvre de chavirage et chapeutage du bateau sous lequel il va récupérer un objet ; il redresse le bateau aidé d'un équipier débutant ou se comportant comme tel.

Le temps et/ou le nombre d'essais pour réaliser les manœuvres sont laissés à l'appréciation du jury en fonction du support et des conditions météorologiques rencontrées lors de l'épreuve.

2. Un entretien

Le candidat expose, à partir d'une étude de cas qui lui est soumise, les procédures d'alerte et d'intervention qu'il utiliserait dans la situation évoquée pour assurer la sécurité des pratiquants et limiter les risques matériels et humains.

L'étude de cas porte sur une situation inhabituelle de navigation dans une zone éloignée de tout dispositif de surveillance et d'intervention rapide. Elle évoque une situation réaliste dans laquelle l'intégrité physique des pratiquants est menacée et qui nécessite des connaissances et des compétences en matière de navigation, d'assistance aux personnes en danger, de déclenchement et de suivi des procédures d'alerte et d'intervention des secours.